DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURS

Séance du 13 Décembre 2016 (N°161213 -7)

FINANCES COMMUNALES – Concession cimetière – Harmonisation des tarifs, à compter du 1^{er} Janvier 2017

Exposé de Madame Ginette MANARY – 4^{ème} Adjointe

Il est exposé à l'assemblée que compte tenu de la création de la Commune Nouvelle, il convient d'harmoniser les tarifs de concessions des 6 cimetières communaux (1 nouveau et 1 ancien à Cours La Ville, 1 nouveau et 1 ancien à La Ville, 1 à Pont-Trambouze et 1 à Thel).

Il est rappelé que les tarifs applicables aux concessions des cimetières communaux et columbarium ont été fixés lors des séances des Conseils Municipaux, comme suit :

- → Cours La Ville : le 30/11/2012 avec effet au 01/01/2013
- → Pont-Trambouze : le 27/09/2012 avec effet au 01/11/2012
- → Thel : le 19/11/2001 avec effet au 01/01/2002 pour le cimetière et le 26/01/2004 pour le columbarium

Aussi, compte tenu de l'écart important des tarifs de concessions de cimetières entre les 3 communes déléguées, il est proposé à l'assemblée de fixer un lissage de ces tarifs, allant de l'année 2016 à l'année 2020, en vue de les harmoniser, comme suit :

			COURS LA VILLE					PONT-TRAMBOUZE					THEL				
			2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
CIMETIERE	Concession pour 15 ans / m²		72.73 €	65 €	56€	48 €	40 €	35 €	36€	38€	39 €	40€	12€	19€	26 €	33 €	40 €
	Concession pour 30 ans /m²		127.50 €	113 €	99€	84 €	70 €	60€	62€	65 €	67€	70€	24 €	36€	47 €	59€	70 €
COLUMBARIUM	Case (2 urnes) 15 ans		529€	471€	412€	354€	295 €	/	74€	147 €	221€	295 €	60 €	119€	178€	236€	295 €
	Case (2 urnes) 30 ans		952€	845 €	738€	631€	524€	500€	506€	512€	518€	524€	120€	221€	322 €	423€	524€
	Jardin du souvenir		53€	50€	47 €	44 €	41€	30€	32€	37€	39€	41€	0€	8€	19€	30€	41€
	Case ovisoir	≤3 mois	17 €														
	Case	> 3 mois		53 € par an													

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré,

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de fixer les nouveaux tarifs applicables aux concessions des cimetières de la Commune Nouvelle de COURS, à compter du 1^{er} Janvier 2017

DIT que la recette sera inscrite à l'article 70311 et suivants du budget 2017.

Délibération certifiée exécutoire Sous la responsabilité du Maire Compte tenu de sa transmission en préfecture le 16/12/2016

Et de sa publication le 16/12/2016

Le Maire, Michel LACHIZE



Délibéré les jour, mois et an susdits Le Maire,

Michel LACHIZE